

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022 à 20 heures Convocation du 25 JANVIER 2022

Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël MANGEL

Présents : Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint
Joëlle HAAS, Patrice HENRY, Anne-Lise LARRIERE, Jean-Jacques ROUSSEAU, Michel VRIOTTE, conseillers délégués

Christian BISTON, Elie FRANCOIS, Céline LEGRAND, Tatiana LEJAL, Clara MARY, Christian VIRY, conseillers

Absente excusée : Laetitia COLOMBIER – procuration à Joël MANGEL

Mme Anne HISLER a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021 a été approuvé par le Conseil Municipal

Ordre du jour :

- 1 / ONF – Programme d’actions année 2022
- 2 / Programmation de martelages de bois – état d’assiette 2022
- 3/ Dissolution du budget Lotissement Aux Près L’Epine
- 4/ Virement de crédit
- 5/ PAVE – plan mise en accessibilité de la voirie
- 6/ Régies garderie – cantine – salle multimédia
- 7/ Demande de subvention

Questions diverses
Informations diverses

1/ O.N.F. – Programme d’actions année 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme des travaux en forêt communale pour 2022 a été élaboré par les services de l’ONF. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l’aménagement forestier.

C’est un document distinct des devis de l’ONF qui relève de l’activité de l’ONF en tant que prestataire de travaux et de services.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l’ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2022, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **DECIDE** des travaux à hauteur de la somme de 2710,00 € HT au Budget Forêt 2022 en fonctionnement et de 1 630,00 € HT en investissement (budget 2022)

- **RETOURNE** le document à l’ONF,

- **DEMANDE** à l’ONF de présenter un devis pour les travaux suivants :

Travaux de maintenance – parcellaire : (fonctionnement)

Parcelles 4-5 et 6

Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel et mise en peinture **1540,00 € HT**

Travaux d'accueil du public : (fonctionnement)

Table-Banc Tout terrain 6 places avec plateau rallongé accès PMR, en douglas, ligne Equarri

Assis -debout adapté PMR, en douglas, ligne Equarri

1190,00 € HT

Travaux sylvicoles : (investissement)

Dégagement manuel de plantation – localisation 23.u et 3.u

760,00 € HT

Travaux sylvicoles à réaliser au premier trimestre 2023 : (investissement)

Localisation : 3.u et 23.u

Fourniture de répulsif.

Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto)

870,00 € HT

Les travaux connexes d'infrastructure chiffrés pour 2470 € (entretien des renvois d'eau – localisation : sur le réseau routier) seront effectués par les employés communaux.

Donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme.

2/ Programmation de martelages de bois – état d'assiette 2022

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, Agence Territoriales Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2022 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 –**DEMANDE** à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes de l'exercice 2022 récapitulées dans le tableau annexé à cette délibération sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier,
- 2 – **DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.
- 3 – **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

3/ Dissolution du budget lotissement « Aux Prés l'Epine »

M. Le Maire rappelle que par délibération n° 2012.06.09.10 en date du 4 novembre 2012, le conseil municipal a décidé la création du budget annexe du lotissement « Aux Prés l'Epine » Les 18 parcelles étant toutes vendues et les opérations clôturées, il y a désormais lieu de clore ce budget annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la dissolution du budget annexe du lotissement « Aux Prés L'Epine »

AUTORISE le maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4/ Décision modificative – budget principal

Annule et remplace la délibération N°2021.08.07.03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements des crédits suivants dans le budget principal 2021 :

Fonctionnement – Dépenses : 6811 – 042 = + 6600 €
Fonctionnement – Recettes : 7067 = + 6600 €

Investissement – Dépenses : 2182 = + 6600 €
Investissement – Recettes : 28183 – 040 = + 6600 €

5/ Elaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Les explications du PAVE ont été exposées par M. Patrice HENRY.

VU :

- La loi du 11 février 2005,
- Le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- L'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Voirie Routière,

L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est une obligation pour les communes de plus de 1000 habitants, imposée par l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 : dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Le PAVE prévoit notamment des dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune. En particulier, la loi a fixé un certain nombre de règles techniques auxquelles les dispositions des PAVE devront être conformes (en termes de cheminement, stationnement, feux de signalisation, postes d'appel d'urgence, emplacements d'arrêts de véhicules de transports collectifs, d'obstacles, de trottoirs, escaliers et divers...)

Il doit être mise en œuvre par un bureau d'étude au plus tard le 22 février 2022.
Possibilité d'établir un dossier de subvention DETR si le plan est fait par une entreprise.

Deux devis ont été proposés :

- ACCECIAA : 3360 € TTC
- APAVE : 4702 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** l'engagement de la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics telle qu'elle vient d'être exposée,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis ACCECIAA qui a été retenu.

6/ Régies cantine, garderie et salle multimédia

Vu la délibération n°94.06.05.11 créant la régie de recettes cantine scolaire,

Vu la délibération n°94.06.05.22 créant la régie de recettes garderie périscolaire,

Vu la délibération n° 2003.10.10.15 créant la régie de recettes salle multimédia,

Le seuil de dépôt des numéraires étant de 50 € minimum, il convient de dissoudre les trois régies existantes : garderie, cantine et salle multimédia pour créer une seule régie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la dissolution de ces 3 régies à compter du 1^{er} mars 2022 et la mise en place d'une régie unique.

7/ Subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité, de verser les subventions pour l'année 2022 à :

ADMR	100 €
Association Maquis du Haut du Bois	60 €

Article 65748 du budget principal 2022.

Informations diverses :

- CCAS : Point sur les départs et les arrêts maladie

Prévision d'un recrutement à temps partiel pour seconder la comptable et la RH

Suite à des entretiens, un directeur a été recruté pour l'EHPAD. Son arrivée est prévue début avril. Mme Gardeux, chargée de mission, assure l'intérim à mi-temps jusqu'à son arrivée.

- Crèche : Nomination d'une directrice adjointe après entretiens avec les 4 auxiliaires puéricultrices

Projet construction nouvelle crèche à l'abandon, revoir les études de réhabilitation

Nécessité d'avancer rapidement pour ne pas perdre les subventions

Rendez-vous prévu à ce sujet avec la CAF et la PMI le 16 février 2022

- Comité de coordination des associations patriotiques : dissolution le 14 janvier 2022

- AMV 88 : réunions d'informations (gestion des archives municipales, déclaration de revenu des élus)

- Prime exceptionnelle de 100 € versée à tous les agents de la commune sur le salaire de janvier 2022

- Débat des collectivités « participation obligatoire » des employeurs publics aux contrats Prévoyance et Mutuelle Santé : informations sur les différentes possibilités et l'échéancier.

- Remerciement de l'EFS pour la collecte du don du sang de fin décembre : 92 personnes présentées, 74 dons dont 6 nouveaux

- Campagne de financement participatif pour le projet « Congrès MATH.en.JEANS à Paris Saclay » : participation individuelle possible sur : <https://trousseprojets.fr/projet/4003>

- Remerciements pour colis, bulletin municipal et vœux :

- M. Claude VINEL
- M. Christian BRUN
- M. Christian TARANTOLA
- M. et Mme Jean MARTIN
- M. et Mme François MASSON
- Mme Denise VILLAUMÉ
- M. David VALENCE

- Décorations de Noël : passage du jury le 20 décembre 2021

- Installation d'un cirque sur la place le mercredi 2 février et représentation le jeudi 3 à 18h.

- Lecture d'un courrier envoyé par M. Biston et M. Viry